

Grandes lignes de la réforme en très bref et sous toutes réserves ☹

Procédure spéciales	Avant	Désormais	cpp
Appel sur la compétence	contredit	Appel motivé à jour fixe - rpva	84 917 s
Renvoi de cassation	- Délai saisine 4 mois	- Délai saisine 2 mois - Signification 10 jours - Délai pour conclure 2 mois	1034 1037-1 905
Radiation article 526	- A tout moment	- Doit être présentée dans les délais pour conclure - Suspend les délais pour conclure de l'intimé - L'appelant doit conclure au fond avant l'incident - Délai de péremption à/c de la décision ordonnant la radiation	526

L'appel	Avant	Désormais	cpp
DA	Total / général / limité ab initio ou par conclusions ultérieures...	Il faut expressément mentionner les chefs critiqués du jugement (sauf annulation / objet indivisible). Effet dévolutif limité	901 561 562
Timbre	=	=	963 - 964
Aide juridictionnelle	Le dépôt ne suspend pas les délais d'appel Le dépôt suspend les délais de procédure	Attention article 38-1 abrogé : Le dépôt suspend le délai pour faire appel mais plus les délais de procédure (article 38 décret 1991) Nuance : circulaire en date du 19 janvier 2017 (JUST1701743C) pour 902/ 908 à 910 cpp	
orientation	905	Création article 904-1 : CME ou bref délai 905 toujours en vigueur	904-1 905
Avis 902		La DA doit être notifié à l'avocat de l'intimé constitué avant la signification à partie de la DA	902 al.3
Délais pour conclure	3 mois / 2 mois	3 mois pour tout le monde sauf cas spéciaux Délais interrompu en cas de médiation ordonnée Force majeure peut être invoquée (1218 cc)	908s 910-2 910-3
conclusions	Pas hyper formalisé	- Indication identité complète des parties - Contenu : Objet du litige / ensemble prétentions au fond / prétentions dispositif – NB : critique jugement - Forme : Exposé des faits et de la procédure / chefs du jugement critiqué/ discussion - CCI récapitulatives : les modifications doivent apparaître distinctement (caractères, couleur, trait en marge...)	542 910-4 954 961

CNA - remarque	Obtention dès le délai de recours épuisé.	quelle valeur du CNA en l'absence de liaison entre le BAJ et la Capp en cas de dépôt d'AJ pour un éventuel appel...
----------------	---	--